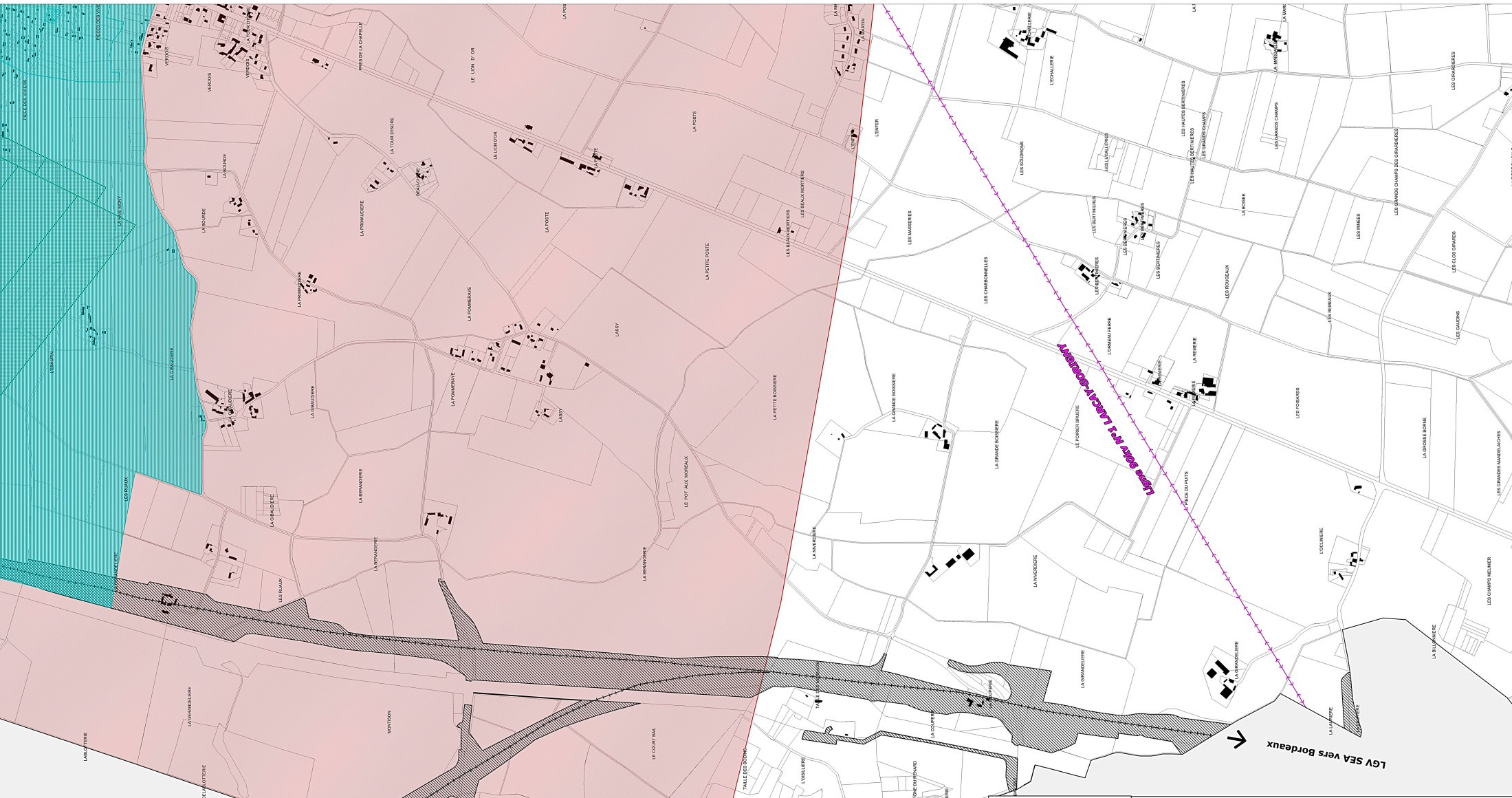


Monts

Thilouze

Villeperdue



LÉGENDE :

- AS1 : Protection des eaux probables et minérales
- Chasse
- Parcelles de protection rapprochées
- Parcelles de protection éloignées
- Parcelles de protection singulière

T1 : Vieux Monts
 Zone de protection
 Ligne SUDT

Servitude T4 = Emprises servitude T5
 Aéronautique

T7 : Aéronautique
 Emprise de la zone de déchargement

T7 : Aéronautique
 Zone de radiations de base de formation en altitude
 Zone de radiations en altitude

T7 : Aéronautique
 Emprise des zones de déchargement
 T7 : Aéronautique
 Emprise des zones de déchargement en altitude de la zone de protection T5



**PLAN
DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE**

SORIGNY



Un plan de service de l'Etat
 en vertu de la loi n° 2000-916 du 1er
 septembre 2000 relative à
 l'égalité de territoires et
 au développement rural
 Le Maire

Echelle
 1/5 000 e

Documents graphiques
 Servitudes d'Utilité Publique
 Secteur Sud - Ouest